Intérêt et faisabilité de la labellisation « Rivières sauvages » sur le bassin versant du Tarn-amont

Restitution du stage (1er avril – 28 septembre)

25 septembre 2018
Revens

Syndicat mixte
du bassin versant
Tarn-amont

Sommaire

Contexte et présentation du label

Démarche

Bilan sur l'intérêt du label

Candidature et exemples d'actions

Faisabilité et poursuite de la démarche

Contexte

- Accord-cadre entre le label « Rivières sauvages » et les agences de l'eau → étude du potentiel de labellisation

Potentiel des cours d'eau à la labellisation "Rivières Sauvages" sur le territoire du bassin versant du Tarn-amont

Source : ERN, AEAG (2016)

Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

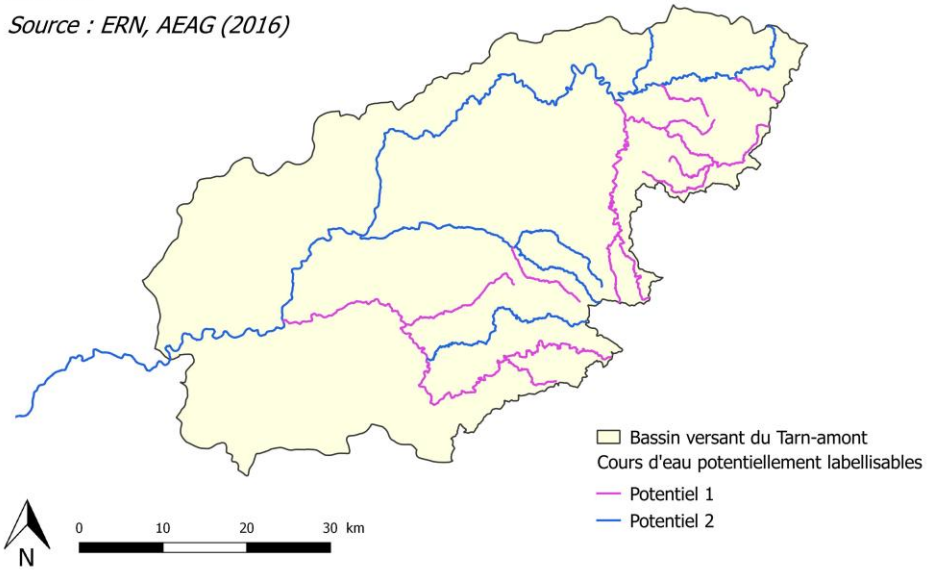

- Stage de 6 mois
- Etude parallèle sur le département de la Lozère

Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

Le label « Rivières Sauvages » (1/3)

- Objectif : **valoriser les rivières** les plus préservées du territoire français
- 2011 : **Fonds de conservation** des Rivières sauvages
- 2014 : **Label** « Rivières Sauvages » en partenariat avec l'AFNOR

Le label « Rivières Sauvages » (2/3)

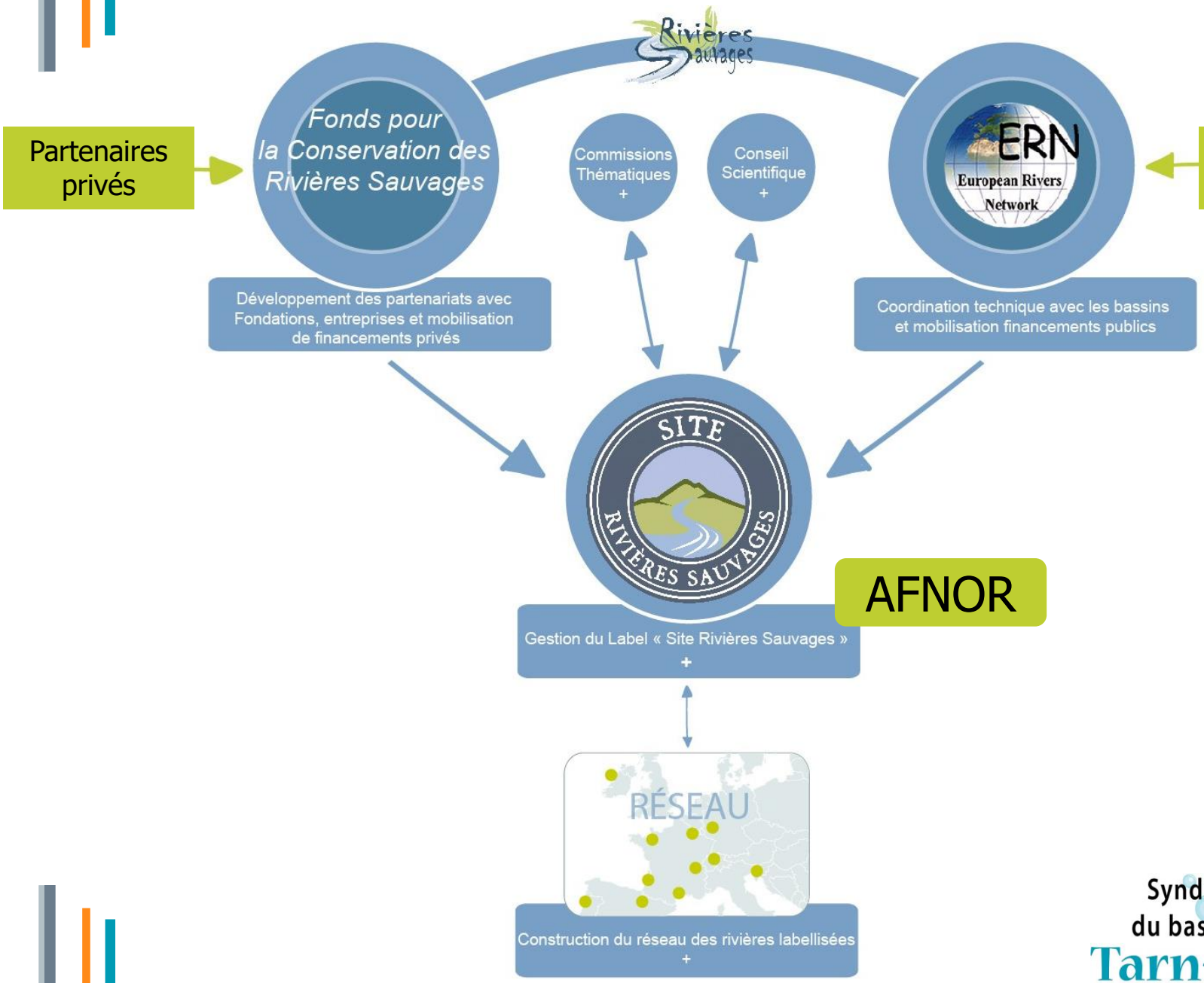

Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

Le label « Rivières Sauvages » (3/3)

Thématiques		Nombre de critères	Pondération par thématique
Présentation de la rivière	Morphométrie du cours d'eau et du tronçon candidat	4	Non-notant
	Acteurs et gestion globale du bassin versant	4	Non-notant
Description de l'état écologique du tronçon candidat	**Hydro-morphologie et habitats**	**14**	53%
	Occupation des sols et activités du fond de vallée	**2**	5%
	Qualité de l'eau	**5**	20%
	Biodiversité	**4**	15%
	Fréquentation humaine en haute saison	**5**	7%
Critères complémentaires	Occupation des sols et activités du bassin versant	3	Bonus-malus
	Espèces remarquables et gestion des milieux aquatiques et humides	6	Bonus-malus
Total		47 (dont 30 notants)	100%

Objectifs

→ Etude de l'intérêt et de la plus-value du label « Rivières Sauvages »

→ Pré-identification des cours d'eau du bassin versant Tarn-amont potentiellement labellisables

Démarche (1/4)

Priorisation des cours d'eau

Réseau hydrographique du Tarn-amont

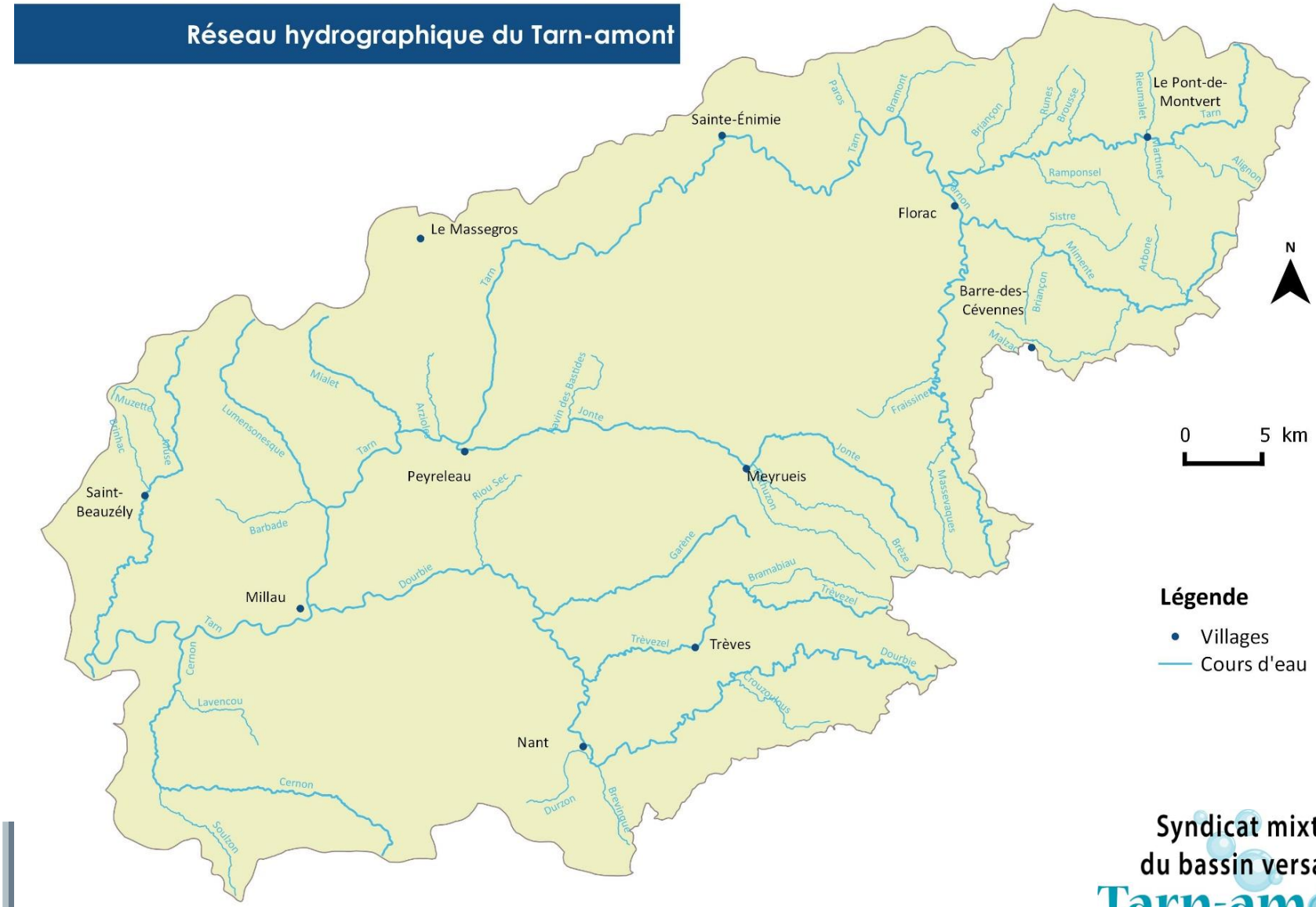

Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

Démarche (2/4)

Collecte de données

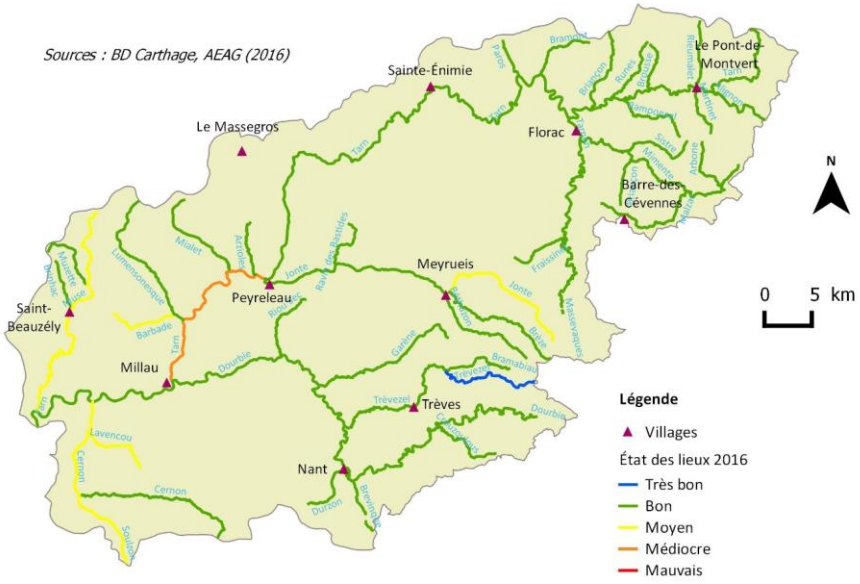

Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

Démarche (3/4)

Réunions avec les élus

- Présenter le label
- Evaluer l'intérêt
- Discuter de points problématiques
- Prendre note des questions

Retour des communes quant au label "Rivières Sauvages" au 25 septembre 2018

Source : SMBVTA (2018)

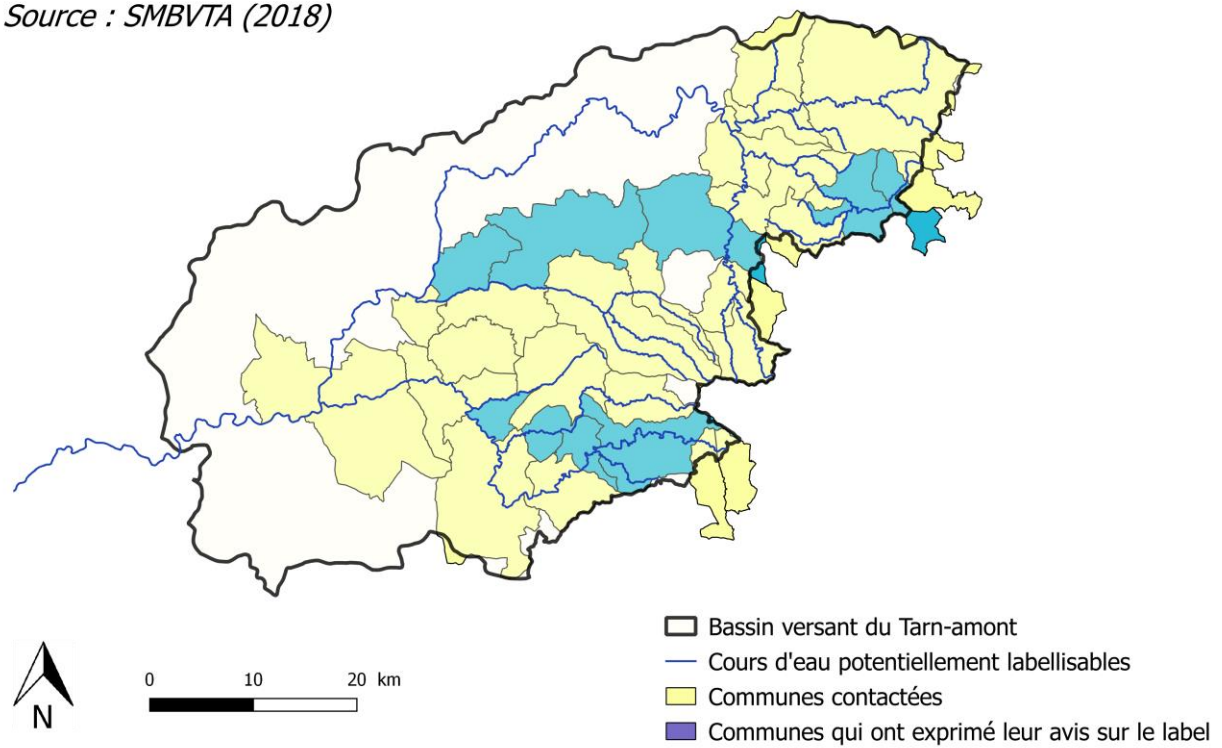

Démarche (4/4)

Contact des sites labellisés «Rivières sauvages»

- Avis global sur le label
- Conséquences suite à la labellisation
- Plus-value du label
- Programme d'actions

Bilan (1/2)

Intérêts de la labellisation

- Valorisation de la qualité du cours d'eau et de sa gouvernance
- Potentiels financements spécifiques
- Renforcement des actions particulières à un seul cours d'eau
- Structuration d'un tourisme vert
- Intégration d'un réseau

Bilan (2/2)

Freins à la mise en place du label

- Coût de la labellisation :
  - Audit entre 4 000 et 8 000 euros
  - Adhésion : 2 000 €/an

- Pas de garantie sur des financements supplémentaires

- Risque de dévaluation des autres rivières

- Peu de retour d'expérience (label très récent)

- « Label »

Candidature

Procédure

Remplissage de la grille de critères + programme d'actions
→ acte de candidature sur le site (porteur)

Envoi du dossier à l'AFNOR
→ avis sur dossier technique (AFNOR)

Audit terrain, rencontres avec les divers acteurs → avis sur gouvernance et volonté des partenaires (AFNOR)

Compte-rendu transmis au programme « Rivières sauvages » → réunion du comité de labellisation (LRS)

Cérémonie de labellisation

Candidature

Exemples d'actions à mettre en œuvre

Animation et communication :

- Visites des propriétaires riverains
- Organisation de journées découvertes
- Interventions scolaires
- Plan de gestion de la fréquentation

Candidature

Exemples d'actions à mettre en œuvre

Travaux :

- Aménagements pour abreuvement du bétail
- Amélioration de la continuité écologique
- Actions ponctuelles d'ouverture des milieux (zones humides)
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Restaurations morphologiques
- Gestion des dépôts sauvages de déchets
- Réduction de l'impact cumulé des prélèvements

Candidature

Exemples d'actions à mettre en œuvre

Connaissances et suivis :

- Analyses physico-chimiques et biologiques
- Pêches électriques, inventaires macro-invertébrés
- Suivi des populations (écrevisses à pattes blanches)
- Evaluation des services écosystémiques
- Amélioration de la connaissance des débits d'étiage

Faisabilité

Critères éliminatoires

- Linéaire rectifié, stabilisé, endigué
- Linéaire impacté par un ouvrage ayant un rôle écrêteur de crue (et temps de retour de la crue écrêtée)
- Linéaire soumis à un régime d'éclusées
- Linéaire où la diversité naturelle est altérée
- Nombre d'ouvrages en lit mineur
- Nombre d'ouvrages non franchissables
- Superficie occupée par l'agriculture intensive ou l'urbanisation
- Faune piscicole
- Linéaire de ripisylve avec espèces inappropriées

Poursuite de l'étude

- Résultats de l'étude du conseil départemental de la Lozère : fin novembre 2018

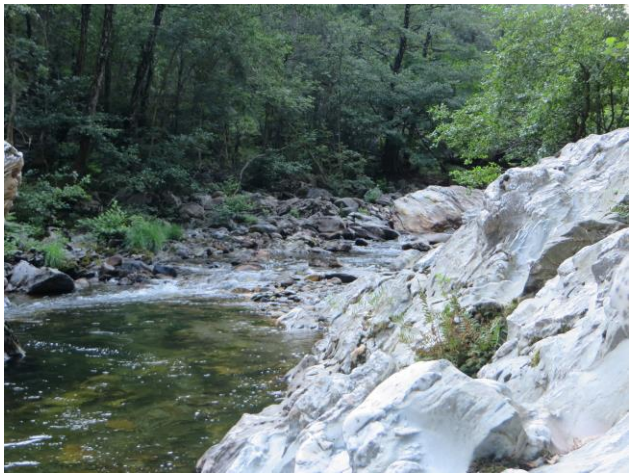

- Diagnostic du secteur Haut-Tarn / Tarnon / Mimente par le technicien rivière (méthode Microriv')

- Montage du dossier (grille de critères et programme d'actions)

Merci pour votre attention

Pour plus d'informations : https://www.rivieres-sauvages.fr/